



DNB Session 2020

publié le 06/04/2020

Dans une annonce officielle vendredi 3 avril 2020, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, a annoncé que les épreuves du brevet 2020 ne se tiendront pas.

Le brevet 2020 est "remplacé par un contrôle continu fondé sur les résultats des trois trimestres de l'année, et un contrôle d'assiduité, si les cours peuvent reprendre et se tenir jusqu'au 4 juillet 2020".

Les notes obtenues durant la période de confinement ne seront pas comptabilisées dans le contrôle continu, c'est pourquoi elles sont indiquées dans Pronote par un coefficient 0. Si ce n'est pas le cas, régulièrement la direction du collège les indiquera toutes en coefficient 0.

Vous trouverez les réponses à vos questions en téléchargeant le document du ministère de l'Education nationale et de la jeunesse "questions / réponses sur les examens nationaux" session 2020 :

<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-04/questions-r-ponses-sur-les-examens-nationaux---session-2020-66513.pdf>

Cette liste de questions-réponses, régulièrement mise à jour, répondra à toutes les questions que les élèves et leurs familles sont susceptibles de se poser.

C'est la page 4 qui concerne les élèves de troisième.